

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 534

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Fichons la paix aux objecteurs!

*De moins en moins d'objecteurs de conscience et d'antimilitaristes déclarés, c'est le diagnostic du Département militaire fédéral qui rapporte les statistiques établies pour l'année dernière: 391 jeunes Suisses refusaient le service militaire en 1978; on n'en comptait plus que 350 en 1979.*

*Comment interpréter de tels chiffres? L'Internationale des résistants à la guerre, branche suisse, a déjà dénoncé «une tendance des autorités militaires à exclure de l'armée pour raisons psychiatriques de plus en plus d'objecteurs de conscience potentiels»: qualifiés de «psychiquement faibles», des antimilitaristes sont ainsi renvoyés à leur foyer sans autre forme de procès... ce qui rend peut-être les statistiques plus «présentables» mais ne résoud en rien le problème posé par le statut de cette minorité témoin.*

*N'en déplaise aux spécialistes des relations publiques du DMF, cette explication avancée par les résistants à la guerre est plus plausible que celle consacrant une lente disparition dans ce pays des allergies à l'organisation de la défense nationale helvétique. Il suffit de constater en Suisse romande, mais également en Suisse allemande, le retentissement de plus en plus profond, hors des cercles des militants convaincus, qu'ont eu les derniers procès d'objecteurs. On sait d'autre part que la dernière initiative pour un service civil basé sur la preuve par l'acte (déposée à Berne le 14 décembre dernier) a reçu d'ores et déjà, officieusement pour l'instant, l'appui de larges milieux, ecclésiastiques notamment, jusque-là dans l'expectative.*

*Le prochain test qui pourrait, au moins sur le plan quantitatif, lever toute ambiguïté sur cette évolution des mentalités (impressionnante alors même que la tension internationale inciterait plutôt au raidissement): la consultation populaire sur le*

*sujet, dont on est en droit d'espérer qu'elle interviendra aussi rapidement que possible.*

*D'ici là, la justice militaire poursuivra sur sa lancée, ajoutant les mois de prison aux mois de prison, figée dans le cérémonial absurde qu'impose l'application stricte du Code pénal militaire. Initiative, connais pas! Et c'est là où le bât blesse.*

*La perspective d'une décision du peuple et des cantons en matière de service civil devrait inciter — la question s'était également posée avant le scrutin de décembre 1977 qui consacra la défaite du service civil, version dite de Münchenstein, révisée DMF — à respecter une trêve qui favorise la réflexion. Inutile d'espérer que les juges se croisent les bras. Mais on sait que les tribunaux militaires bénéficient d'une certaine liberté d'appréciation à l'intérieur de schémas d'interprétation des textes pour le moins stricts (c'est au point qu'il existe une sorte de classement parallèle des cours, les objecteurs sachant parfaitement où l'addition sera la plus lourde). Serait-il envisageable d'étendre cette souplesse, toute militaire, à l'exécution des peines pour éviter la multiplication de séjours en prison lorsque la question de leur suppression est de nouveau sérieusement posée? Cette idée d'un «moratoire» de fait pour les objecteurs est actuellement en discussion. Elle mérite toute notre attention.*

*PS. C'est probablement dans la logique des choses que les responsables de l'armée suisse jouent périodiquement à la mobilisation et qu'à la faveur d'un exercice de défense générale, ils se préparent à répondre à l'invasion et aux menées de l'ennemi intérieur. C'est probablement dans la logique du système mis en place que l'«ennemi intérieur», au cours de ces jeux, soit désigné sous les traits de forces de gauche et d'extrême-gauche. Faut-il dire que dans ces conditions, on ne comprend plus quelles raisons pousseraient lesdits officiers et soldats de gauche, réputés suspects, à participer régulièrement à un effort de défense dite nationale mais où ils ne sont appelés à tenir que des partitions de citoyens-soldats de deuxième classe?*

# Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 534 21 février 1980  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Jaggi

# 534